

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18657 - 72ÈME ANNÉE

Rendre accessible au plus grand nombre une page de notre histoire

Le Fonds Paul et Laurence Vergès donné aux Archives départementales



Autour de Nassimah Dindar et de Françoise et Pierre Vergès, des compagnons de route de Paul Vergès notamment le PCR représenté par Elie Hoarau, président, Maurice Gironcel, secrétaire général, et Gélita Hoarau, sénatrice.

Hier, la signature d'une convention entre la famille Vergès et le Département a précédé la séance plénière du Conseil départemental. Par cet acte public et solennel, Françoise Vergès et Pierre Vergès ont remis aux Archives départementales le Fonds Paul et Laurence Vergès. Accessible au plus grand nombre, ce fonds regroupe des photos, des manuscrits et autres documents. Ils apportent un éclairage sur l'œuvre de celui qui a fait naître la conscience de la fierté d'être Réunionnais, et sont un outil de recherche pour mieux comprendre l'histoire contemporaine de La Réunion.

Paul Vergès avait la préoccupation de la transmission de la connaissance au plus grand nombre. C'est pourquoi le 7 octobre dernier, il avait manifesté son intention de léguer ses archives aux

Archives départementales. Le Fonds « Paul et Laurence Vergès » rassemble un grand nombre de documents, de manuscrits et de photos sur toutes les périodes de la vie de Paul Vergès, de sa naissance à son

dernier mandat de sénateur. En janvier dernier, les Archives ont reçu 65 cartons de textes, documents et photos qu'elles ont commencé à traiter.

Hommage aux compagnons de route

La cérémonie d'hier dans l'hémicycle du Conseil départemental a rendu publique cette initiative. Elle s'est conclue avec la signature d'une convention par Françoise Vergès et Pierre Vergès d'une part, et par Nassimah Dindar présidente du Conseil départemental d'autre part. Outre les conseillers départementaux, cet événement s'est déroulé en présence de plusieurs compagnons de route de Paul Vergès, notamment Elie Hoarau, président du PCR, Maurice Gironcel, secrétaire général du PCR, Gélita Hoarau, sénatrice de La Réunion, Raymond Lauret, ancien premier adjoint de Paul Vergès, Idriss Omarjee, Catherine Payet et Ginette Ramassamy, anciens collaborateurs de Paul Vergès, ainsi que Catherine Gaud, ancienne vice-présidente de la Région sous la mandature de Paul Vergès.

Accessible au plus grand nombre

Pierre Vergès a souligné la fierté de rendre accessible à tous des documents qui retracent une part importante de l'histoire contemporaine de La Réunion. Ce don aux archives départementales permettra au plus grand nombre de connaître la complexité des problèmes que Paul Vergès souhaitait faire partager à ses interlocuteurs. C'est aussi la réalisation de la volonté de Paul Vergès.

« C'est à partir de La Réunion que s'écrira l'histoire du peuple réunionnais », a poursuivi Françoise Vergès. Ce fonds ne concerne pas seulement Paul et Laurence Vergès, il est élargi à leurs camarades de luttes, aux partis progressistes de la région notamment. Il appartient désormais aux chercheurs, cinéastes et écrivains de s'en saisir et d'en faire une lecture dynamique. Aucune condition autres que légales n'est fixée pour l'exploitation de ces archives.

Mieux connaître notre histoire

Après ces interventions, une projection a présenté au public une série de photos et documents extraite de ces archives. C'étaient des images de l'enfance de Paul Vergès, de son



Pierre Vergès, Nassimah Dindar, présidente du Département, et Françoise Vergès lors de la signature de la convention de don aux côtés du directeur des Archives départementales.

travail au sein du PCF puis du PCR, de la clandestinité dans les années 1960, des photos de meetings du PCR et du Front de la jeunesse autonome de La Réunion (FJAR). D'autres clichés ont révélé des documents de travail et des rencontres avec des responsables politiques d'autres pays, tels que Ho-Chi-Minh.

Ce don de la famille Vergès aux Archives départementales permettra aux Réunionnais de mieux connaître leur histoire, grâce à l'étude des documents de celui qui a fait naître une conscience, celle d'être fier d'être Réunionnais.

M.M.

Le Conseil départemental solidaire des victimes d'Enawo

Hier matin en séance plénière du Conseil départemental, le groupe des élus du Tampon a présenté une motion demandant à l'assemblée de faire preuve de solidarité en votant une subvention pour la Croix-Rouge afin de venir en aide aux victimes du cyclone Enawo à Madagascar.

Répondant à cette initiative, Nassimah Dindar a proposé le vote d'une enveloppe de 60.000 euros à destination de l'association Aina dans ce but. La présidente du Département a également demandé que le SDIS Réunion intervienne en direct sur une période de 6 mois à un an. La subvention a été votée à l'unanimité.

Par ailleurs, Nassimah Dindar a plaidé pour une lettre au président de la République et au gouvernement pour lever les freins qui empêchent d'embaucher des travailleurs en contrat aidé pour des missions dans les pays de notre région.

Un FSL moins généreux

Le Conseil départemental durcit les critères d'attribution de la subvention qu'il verse aux bailleurs sociaux pour compenser les loyers impayés.

Le Conseil départemental a adopté hier un nouveau règlement du Fonds social logement. La principale initiative vient de la diminution de l'aide accordée par le Département au paiement des loyers. Jusqu'à présent, le Conseil départemental pouvait prendre en charge jusqu'à 12 mois de loyers impayés. Cette somme est versé directement au bailleur social.

Nassimah Dindar a dit en substance que le montant de cette subvention a pour conséquence de faire reposer sur le Conseil départemental la responsabilité de prendre en charge l'accumulation des loyers impayés. Dans sa forme actuelle, le FSL n'encourage pas les bailleurs sociaux à agir pour tenter de limiter la dette des locataires. Et la présidente du Conseil départementale de fustiger l'attitude de familles qui ne paieraient pas leur loyer, sachant que le FSL est là pour intervenir.

Le projet initial présenté aux élus proposait de plafonner à deux mois de loyer l'aide du Conseil départemental. Suite à l'intervention de Michèle Caniguy notamment, des modifications ont été apportées au projet. Désormais, le FSL sera plafonné à 4 mois de loyer, mais des dérogations sont prévues en cas de changement de situation du locataire. En cas de perte d'emploi, de divorce ou d'autre accident de la vie, l'aide pouvant monter jusqu'à 12 mois de loyer. De plus, la présidente du Département souhaite que les locataires du privé puissent également pleinement bénéficier de ce dispositif de solidarité.

Edito

L'austérité met la pression sur les plus pauvres

Au cours de ces deux dernières années, la situation financière des collectivités s'est fragilisée. Après plusieurs années de gel de sa dotation globale de fonctionnement, le gouvernement a choisi de baisser de 11 milliards sur trois ans le montant de cette subvention.

Pour La Réunion, cette décision a d'importantes conséquences négatives. En effet, dans notre île la population continue d'augmenter. Cela amène par exemple les communes à construire des écoles. Le besoin de service public continue donc à augmenter, alors que dans le même temps la dotation de l'État diminue.

Pour le Conseil départemental, cette politique d'austérité s'ajoute à une décentralisation qui voit les transferts de compétence ne pas être compensés par les dotations financières de l'État. Depuis que le Département gère le RMI, l'APAH et l'API, fusionnés depuis dans le RSA, l'État a accumulé une dette proche d'un milliard d'euros. Jusqu'à présent, le Département a choisi de faire des économies en se désengageant des missions qui ne relève pas de sa compétence. Mais hier, une délibération a montré clairement que c'est l'action sociale, principale compétence de l'assemblée, qui est soumise à des coupes.

Les conseillers départementaux étaient en effet saisis d'une délibération durcissant les critères d'attribution d'une subvention versée aux bailleurs sociaux : le Fonds social logement. Ce

FSL est destiné à compenser auprès du bailleur la perte financière due à des loyers impayés. Quand une famille est clairement dans l'impossibilité de payer sa dette envers l'organisme de HLM, le FSL peut alors être débloqué. Il peut effacer une dette pouvant s'élever jusqu'à 12 mois de loyer. Les nouveaux critères limitent cette aide à 4 mois de loyer, sauf cas exceptionnels.

Quels que soient les motifs invoqués pour justifier ce recul des droits, le fonds du problème est la politique d'austérité qui est menée depuis près de 10 ans par les gouvernements qui se succèdent. Ce sont les pauvres qui en sont les principales victimes.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Le secrétaire général du PCR lance le débat sur les APE

Maurice Gironcel rappelle les menaces sur les travailleurs de La Réunion

Hier au Conseil départemental, le secrétaire général du Parti communiste réunionnais a soulevé le problème des accords de partenariat économique sur les producteurs de La Réunion. Des débats il ressort que tout dépendra de la bonne volonté des importateurs. Autrement dit, la crise est devant nous.



Maurice Gironcel et Michèle Caniguy, conseillers départementaux du Groupe de concertation pour le développement de La Réunion.

Le Conseil départemental a examiné hier une délibération proposant l'attribution d'une subvention à plusieurs productions agricoles réunionnaises. À cette occasion, Maurice Gironcel, secrétaire général du PCR, a fait part de l'inquiétude qui existe dans le monde économique avec la signature prochaine des accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les pays voisins. Les APE permettront aux pays de notre région d'exporter leurs marchandises vers La Réunion sans quota ni droit de douane. C'est une concurrence qui peut s'avérer fatale

pour les producteurs réunionnais. Maurice Gironcel a rappelé que les négociations des APE se font dans notre dos. La Réunion est ignorée dans la Commission de l'océan Indien. « L'APE c'est l'arrêt de mort des petits agriculteurs. Après la canne menacée par la fin des quotas, c'est au tour de la diversification », a souligné Maurice Gironcel. L'actualité a montré l'inquiétude des éleveurs de poulets à cause de l'importation de volailles congelées. « Qu'advient-il quand il y aura les APE ? Des agriculteurs avaient intercepté les deux containers de tomates, cela ne pourra plus se

faire ».

Le conseiller départemental communiste a aussi rappelé la forte dépendance de La Réunion aux importations. La production réunionnaise représente 4 % de la consommation en ail, ou 10 % de l'oignon. Or, la COI préconise que Madagascar soit le grenier de l'océan Indien. D'où l'enjeu de réussir l'intégration de La Réunion dans sa région, tout en étant un département français et une région de l'Union européenne.

« Les Réunionnais ne soient pas pris pour pas grand-chose dans la COI. Le cadre actuel pose problème pour la sécurité alimentaire. Nous devons tous ensemble dire que nous puissions être respectés. », conclut Maurice Gironcel.

Invité à prendre la parole, Olivier Degenmann, directeur adjoint de l'Agriculture et de la Forêt, a rappelé que « La Réunion a un certain nombre d'obligations en commerce international. La Réunion doit répondre aux règles de l'OMC ». Les seules possibilités de régulation sont les normes sanitaires et phytosanitaires. Autrement dit, l'avenir de la production réunionnaise dépend des importateurs.

M.M.

In kozman pou la rout

« In boutir volé, i pous myé k'in boutir gagné. »

Si konm moin zot la gingn l'okazyon frékant bann madam, sirtou sak la fine ète in pé azé, moin lé sir zot la fine antann kozman-la. Mi oi souvan dé foi bann madam i pass dann shomin, dovan la port demoun, sansa dann in l'éspozisyon flèr ébin ou i oi azot toudinkou kass in boutir flèr. Kan ou i domann azot pou kosa zot i fé sa, ébin zot i réponn aou avèk lo kozman moin la mark an-o la. Pètète zot i pé dir amoin, sa la pa in n'afèr bann vyé nènèn i kroi mé sé dé shoz zot i vé fé kroi d'moun. Konbien foi, moin la vi bann gramoun, sansa bann gro-gramoun apré grongn azot pars bann bononm i prêtan pa gingn in mové kozman avèk domoun é sé sak i ariv kan ou i sava trap in boutir kisoï dan la kour d'moun, kisoï dann l'éspozisyon. Alor zot i pé domandé si sa lé vré, si sa lé pa vré, si nana kansréti in pti fonn vérité, mé kont pa dsi moin pou réponn z'ot késtyon. Alor, mi lès azot kass z'ot koko la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Charles Angrand : un point sur la correspondance adressée à Maximilien Luce

La recherche concernant l'œuvre de l'artiste néo-impresionniste Charles Angrand passe par l'étude du corpus de la correspondance. L'importance de celle qu'il entretint avec son camarade Maximilien Luce, au fonds de la bibliothèque de l'INHA, amène au comparatif avec celle qui fut publiée par M. Lespinasse en 1988.

Au sommaire de cette dernière est indiqué 192 lettres, pour ce seul destinataire. L'échange court de mars 1899 au décès de l'artiste : la dernière lettre fut datée de mars

1926. Un décompte détaillé corrige ce chiffre annoncé, l'ouvrage en réalité totalise 210 lettres à Luce (pour les approximations cf. article « Charles Angrand et l'autorité »).

La base de données AGORHA sur le site de l'INHA recense 2 lots de lettres, ainsi référencés :

1. Autographes 180, 30 – Angrand, Charles : 56 LAS à Maximilien Luce et un télégramme – sous-dossier – Bibliothèque de l'INHA, collections Jacques Doucet (Paris).

2. Autographes 180, 30-31 – Angrand, Charles : 178 LAS à Maximilien

Luce – sous-dossier – Bibliothèque de l'INHA, collection Jacques Doucet (Paris).

Ce qui représente un total de 234 courriers.

Le différentiel négatif de la Correspondance par rapport au fonds de l'INHA se porte à 24. 24 lettres d'Angrand sont à ce jour inédites. Pourquoi ? Et que disent-elles ?

Soit 10 courriers inédits.

Jean-Baptiste Kiya

Número au fonds de l'INHA	Date indiquée dans la Correspondance publiée, pagination	Commentaires
1 (180,30)	1 ^{er} octobre 1924 (p.325)	
2	Samedi 1 ^{er} septembre 1925 (p.332)	
3	Inédite	Automne-hiver années 25-26 (peinture hollandaise, cubistes).
4	Inédite	Période rouennaise, années 20 (Signac).
5	Jeudi 15 octobre 1914 (p.261)	
6	Été 1915 (p.264)	
7	Janvier 1917 (p.271)	
8	Lundi 11 septembre 1916 (p.268)	3 oublis, 4 fautes.
9	1 ^{er} mars 1915 (p.263)	
10	Lundi 20 novembre 1916 (p.268)	
11	Mi-avril 1922 (p.306)	
12	Dimanche 5 mars 1922 (p.303)	Oubli d'un mot.
13	2 juillet 1921 (p.292)	
14	Début 1916 (p.265)	
15	10 décembre 1911 (p.234)	
16	Mardi 29 mai 1917 (p.275)	Un oubli important de 3 lignes : elles évoquent un courrier du neveu du peintre, Henri, datée du 4 mai, c'est-à-dire la veille de sa mort au front (courrier de guerre dissimulé par la famille à ce jour).
17	Nov 1919 (p.279)	3 fautes, oubli de 2 lignes
18	Inédit	Vendredi 2 avril 1926. Télégramme de Pierre Angrand, Rouen, annonçant le décès de son « pauvre oncle » ainsi que les obsèques.
19	Mai 1925 (p.329)	
20	Début juillet 1925 (p.329)	1 faute : un mot pour un autre. 1 oubli.
21	Jeudi 5 mai 1925 (p.328)	2 mots manquants, 2 fautes.
22	Jeudi 6 août 1925 (p.331)	
23	Jeudi 21 septembre 1911 (p.232)	
24	Inédite	Entre fin 1912 et 1914.
25	Juillet 1912 (p.243)	2 mots manquants.
26	14 janvier 1911 (p.220)	Date erronée : le 14 étant un Samedi, la lettre porte cependant en en-tête « mercredi 14 ». Confusion « Auvers » - « Anvers ».
27	Mai 1912 (p.238)	
28	Début juillet 1912 (p.242)	Oubli d'1 mot.

29	Janvier 1912 (p.236)	Un groupe de mots étonnamment remplacé par un autre.
30	Octobre 1909 (p.204)	
31	Inédite	Début octobre 1911. Question d'une visite de Luce à Saint-Laurent.
32	Fin mai 1912 (p.239)	« Théâtre », orthographe erronée - pas d'ironie.
33	6/7 décembre 1911 (p.234)	Cette double date ne colle pas avec la mention du « mardi » de l'en-tête.
34	Fin mars 1912 (p.237)	
35	Vendredi 18 août 1911 (p.231)	
36	Début octobre 1911 (p.233)	
37	Jeudi 7 septembre 1911 (p.232)	
38	Février 1912 (p.236)	Oubli d'un mot.
39	Samedi 28 août 1914 (p.261)	Erreur de date, il est pourtant indiqué en en-tête « Samedi 29 août ». 1 erreur de genre.
40	Jeudi 13 août 1914 (p.260)	Contresens : « les faux socialistes » pour « les paroles socialistes ».
41	Novembre 1914 (p.263)	Date erronée. La note ne renvoie pas à l'article indiqué. La date est plutôt lundi 8 novembre 1915. Oubli d'un mot.
42	Lundi 20 juillet 1914 (p.259)	
43	Mi-octobre 1918 (p.278)	
44	Samedi 31 septembre 1921 (p.294)	Il n'y a pas de 31 au mois de septembre...
45	Inédite	De 1923 (il est aussi question de la Galerie Berheim dans une lettre de mai 1923).
46	1 ^{ère} semaine de janvier 1914 (p.317)	
47	1 ^{ère} semaine d'octobre 1923 (p.314)	Erreur de nombre, oubli d'un verbe.
48	Vendredi 15 mars 1917 (p.273)	Erreur de date : le vendredi est un 16, donc jeudi 15 mars 1917. 6 lignes oubliées (3+3).
49	Février 1917 (p.272)	
50	Lundi 23 avril 1917 (p.274)	3 erreurs, 3 lignes oubliées.
51	Mercredi 16 mai 1917 (p.275)	
52	29 juin 1921 (p.291)	Date impossible : en en-tête est porté vendredi. Il s'agit très vraisemblablement du vendredi 29 juin 1917, Verhaeren étant décédé en 1916, soit 3 ans avant la date de la Publication.
53	Inédite	Période rouennaise (venue de Signac à Rouen).
54	Inédite	Fin automne – début printemps 1924, à affiner (baroque, Meissonnier, banquet Denis, Signac, Géricault).
55	Inédite	Juin 1924 (Signac, Matisse, Legrip, Max Jacob, Tzara, Apollinaire, Jarry, Picasso).
56	Inédite	Vers octobre 1924 (Matisse, Segonzac, Rouault, Desbois, Lemaître, Signac).

Oté

I pé dir zot sé d'moun kapab pou vréman, pou invant in tik-tak pou tir z'ot kolé dann la !

Mé z'ami, zot la antann konm moin mésyé Fillon la té mi an égzamin pou tout so bann koméraz l'apré roproush ali dopi déza in bon koup de tan. Zot i koné osi Marine Lepen la zistis apré ménas ali d'in miz an l'égzamin pou inn-dé koméraz la pass dann zournal. Mé èl la préfèr pa alé oir lo ziz, èl la di sinploman kan lo bann z'éléksyon l'ané 2017 sar fine pasé, èl ba vni oir bann ziz.

Mé kan mi antann sé dé niméro-la, mi trouv la poin pèrsonè i fé plis ké zot la moral demoun. Zot lé blan konm lo dra blan é lé z'ot non. Mé konm moin la fine di tansyon pangar bann moralizatèr ! La poin arien k'i tronp aou konmsa. Z'ot figir i réspir l'onèkté, mé alé pa kroir azot : zot lé égzèrsé pou foute aou d'dan ! Zot figir lé tayé pou roul demoun ! Konm di mon défin papa zot i piss o li épi zot i roula ou dann pisa é zot lé o-sèk.

Mé z'ami, zot i koné kan ou lé kominis lé fasil pou kondane aou, pou noirsi out papyé dann zournal sansa dann télé. Kan ou sé in onm de droit ébin touzis si i pas pa la min dsi out figir an dizan ou sé l'onèkté an pèrsonè. Mi rapèl Paul Vergès té kondané pou an avoir pibli dann témoignaz in l'artik lo zournal Lo mond épi l'imanité. Mi koné in réponsab kominis lété kondané, é ziska zordi li lé a d'mandé pou kosa.

L'èrla, mi sort aprann in n'afèr bien drol. Si Fillon i gingn zéléksyon, la zistis va lès ali trankil pandan sink an san rolans son n'afèr, san rode lo pou dann son tête. Parèy pou madam Lepen si sé èl k'i gagn. A ! La loi, i pé dir ou lé kapab. I pé dir ou lé kapab trouv dé shoz é sanm pou moin, si i lèss bann bononm la droit, konm bann madam l'éstrèm droit, sink z'ané pou kalkilé, moin lé sir zot va trouv in tik-tak pou tir z'ot kolé dann la. Fransh vérité.

Justin